



Si vous avez manqué le Bulletin n° 82, voici un autre article sur le bogue de l'an 2000. Il s'agit d'une reproduction autorisée du numéro d'automne 1998 du bulletin d'information de ISBA Mutual Insurance Company, de Chicago, en Illinois, vol. IX, n° 3.

## ■ Bulletin No. 98

# Le bogue de l'an 2000 et l'avocat

par Anne E. Thar, vice-présidente et avocate générale

Toutes prédictions apocalyptiques d'écrasements d'avions et d'effondrement de l'économie mondiale mises à part, les avocats encourent-ils réellement des risques de poursuite pour faute professionnelle en raison du bogue de l'an 2000 ou bogue du millénaire? Oui, que vous oeuvriez dans le domaine de la responsabilité civile délictuelle (préjudice personnel) ou que vous soyez généraliste dans un petit cabinet, le bogue de l'an 2000 présente deux problèmes généraux pour vous : interruption des affaires et responsabilité professionnelle. Il faut dès maintenant évaluer la vulnérabilité de votre cabinet et prendre des mesures en vue de minimiser les risques.

### L'interruption de vos affaires

La première question que l'avocat doit se poser est de savoir si le bogue de l'an 2000 pourrait provoquer l'interruption de ses activités quotidiennes. Dans certains cas, l'interruption sera mineure avec la perte de quelques heures de travail seulement. Dans d'autres cas, l'interruption peut nuire à la capacité de l'avocat de servir ses clients pendant des jours et même des semaines.

Le plus grand risque que vos affaires seront interrompues en raison du bogue de l'an 2000 est que, le lundi 4 janvier 2000, votre système informatique ne marchera pas. Et puis? Vous n'aurez qu'à appeler votre fournisseur de logiciels pour apprendre comment régler le problème. Et bien sûr, comme des milliers d'autres utilisateurs qui auront le même problème que vous!

Et maintenant, supposons que vous ramassez le téléphone pour louer du nouveau matériel informatique et que vous découvrez que vos systèmes téléphonique et de messagerie vocale ne marchent pas non plus. Pas de problème. Vous vous servez de votre téléphone cellulaire pour appeler pour de l'aide. Un représentant du service à la clientèle plein d'entrain vous annonce qu'un réparateur corrigera le problème... dans cinq semaines environ. Vous comprenez?

Outre les ordinateurs, bon nombre d'autres systèmes et machines de bureau pourraient être touchés par le bogue de l'an 2000 : les télécopieurs, les photocopieurs, les systèmes de sécurité, les ascenseurs et les systèmes CVC (chauffage, ventilation, climatisation). Pour plus de renseignements sur la vérification des ordinateurs et autre matériel susceptibles d'être touchés par le bogue, voir les ressources énumérées en page 2.

De plus, l'avocat devrait tenir compte des répercussions financières que pourrait avoir le bogue de l'an 2000 sur son cabinet. Aurez-vous les ressources financières requises pour louer ou acheter du matériel informatique compatible à l'an 2000? Pour certains avocats, le recouvrement des créances et l'ouverture de nouveaux dossiers pourraient se ralentir, les clients étant eux-mêmes aux prises avec leurs propres casse-tête et les dépenses additionnelles entraînées par le bogue de l'an 2000. Il se peut que les cabinets dont la clientèle est formée de petites entreprises soient les plus touchés financièrement. Certains analystes prédisent que les petites entreprises, en général, seront les moins prêtes à affronter le bogue de l'an 2000.

En dernier lieu, ne soyez pas surpris si vos clients vous demandent si les systèmes de votre cabinet sont « conformes à l'an 2000 ». Au fur et à mesure que les clients se rendent compte de leur vulnérabilité au bogue de l'an 2000, ils voudront des assurances de leurs conseillers juridiques que leurs affaires juridiques ne seront pas retardées, à votre cabinet, par les difficultés résultant du bogue de l'an 2000.

### Risque de poursuite pour faute professionnelle

La deuxième préoccupation des avocats, en ce qui a trait au bogue de l'an 2000, est la possibilité de poursuite pour faute professionnelle. Ces poursuites, pour la plupart, seraient entraînées par le non-respect des délais critiques par suite des difficultés que cause le bogue de l'an 2000 dans les systèmes de calendrier informatisés.

---

---

Heureusement, il est facile de prévenir ce genre de risque lié au bogue de l'an 2000. En plus de vérifier d'avance leurs systèmes de calendrier pour déceler toute erreur liée au bogue de l'an 2000, les avocats peuvent suivre les procédures ordinaires de gestion des risques en tenant un calendrier papier en double et en se faisant quotidiennement une copie de sauvegarde des bases de données.

Le plus grand risque de poursuite pour faute professionnelle, cependant, découle des conseils juridiques donnés aux clients qui font l'achat d'entreprises. S'il existe une bombe à retardement pour les avocats en ce qui a trait au bogue de l'an 2000, c'est bien cela.

Présumons que maître Untel représente actuellement la Cliente Unetelle dans l'achat d'une petite usine de fabrication (Fabrique). Au bout de quelques mois, Cliente Unetelle découvre qu'il lui en coûtera entre 500 000 \$ et 750 000 \$ pour rendre la Fabrique conforme à l'an 2000. Sans ces modifications techniques, l'entreprise devra fermer ses portes le 1er janvier 2000. La convention d'achat dressée par maître Untel ne renferme aucune clause ni garantie concernant la conformité de la Fabrique à l'an 2000.

Cliente Unetelle n'a pas d'autre recours que de poursuivre maître Untel pour la négligence dont il a fait preuve dans la rédaction de la convention. Ce scénario se multipliera au fur et à mesure que les entreprises se dépêcheront de vendre leurs filiales dont le coût pour les rendre conformes à l'an 2000 sera jugé trop élevé.

Changeons les faits quelque peu, mais non l'issue. Dans ce nouveau scénario, le Vendeur déclare à Cliente Unetelle que les opérations internes de la Fabrique seront conformes à l'an 2000 d'ici le nouveau millénaire. Malgré cette assurance, la Fabrique s'arrête pour ainsi dire en janvier 2000. Les opérations mêmes de la Fabrique marchent rondement, mais Cliente Unetelle apprend que c'est le chaos absolu chez ses fournisseurs et distributeurs par suite du bogue de l'an 2000. Cliente Unetelle ne peut produire sans les fournitures nécessaires et ne peut vendre ses produits finis sans des distributeurs viables. Cliente Unetelle s'en prend à maître Untel pour se faire dédommager.

Cette fois-ci, Cliente Unetelle affirme, dans sa poursuite pour faute professionnelle contre maître Untel, qu'il aurait dû recommander une vérification de diligence, en ce qui a trait au bogue de l'an 2000, auprès des fournisseurs, des distributeurs et des clients de la Fabrique. Cliente Unetelle peut également soutenir que le prix d'achat de la Fabrique aurait dû renfermer une formule de rajustement pour les coûts ultérieurs entraînés par le bogue de l'an 2000 ou que le contrat aurait dû couvrir la question des dommages indirects.

De même, les avocats peuvent s'attendre à ce que les actionnaires poursuivent la direction et ses conseillers juridiques lorsque de telles pertes surviennent. Du fait que les politiques portant sur la responsabilité des administrateurs et des dirigeants excluent ou rejettent toute demande de couverture liée au bogue de l'an 2000, les consultants extérieurs tels que les avocats feront de belles cibles.

Pour résumer, les avocats qui conseillent les sociétés ou les acheteurs d'entreprises doivent se familiariser avec les questions liées au bogue de l'an 2000 du point de vue du client. Sans ces connaissances, l'avocat manquera peut-être de soulever un point qui pourrait être critique pour son client.

Les avocats qui sont pleinement au courant des questions liées au bogue de l'an 2000 seront également avantagés dans leurs échanges avec les clients qui considèrent la possibilité d'intenter une poursuite dans le but de récupérer les pertes subies en raison du bogue de l'an 2000. Voici d'autres questions à considérer : les possibilités de contrefaçon dans le contexte de la résolution des problèmes causés par le bogue de l'an 2000; les taxes et les pratiques comptables en ce qui a trait aux dépenses liées au bogue de l'an 2000; les assurances; la question de savoir si le client se conforme aux nouveaux règlements en matière de conformité à l'an 2000 dans le secteur bancaire, dans l'industrie des assurances et dans le secteur des valeurs mobilières.

### **L'avocat expert en matière du bogue de l'an 2000**

Le dernier risque de poursuite pour faute professionnelle en ce qui a trait au bogue de l'an 2000 touche les avocats qui offrent leurs services en tant que consultants en matière du bogue de l'an 2000. Il existe toute une différence entre donner des conseils généraux aux entreprises sur la question du bogue de l'an 2000 et s'afficher en tant qu'expert en la matière. Les clients qui subissent des pertes par suite du bogue de l'an 2000 tenteront certainement de tenir pour responsables les professionnels qui leur auront fourni des conseils sur les questions liées au bogue de l'an 2000. Les enjeux sont énormes, alors ne vous affichez pas comme consultant en matière de bogue de l'an 2000, à moins que vous ne le soyez effectivement.

### **Mieux vaut prévenir**

Ces problèmes se produiront-ils? La réponse la plus simple est que personne ne sait ce qui se passera lorsque la technologie aura à se rajuster au nouveau millénaire. La question est de savoir si vous envisager d'attendre pour voir ce qui va se passer. L'avocat averti mettra ses systèmes et machines de bureau à l'épreuve du bogue de l'an 2000, dressera un plan antisinistre en cas d'imprévu et se renseignera sur les questions liées au bogue de l'an 2000 qui touchent ses clients.

### **Sites Web sur le bogue de l'an 2000**

Questions juridiques - [www.y2k.com](http://www.y2k.com)

Logiciels d'essais - [www.RightTime.com](http://www.RightTime.com)

Exemples de garanties et définitions - [www.itpolicy.gsa.gov/mks/yr2000/contlang.htm](http://www.itpolicy.gsa.gov/mks/yr2000/contlang.htm)

Renseignements généraux - [www.compac.com/year2000](http://www.compac.com/year2000) et [www.year2000.com](http://www.year2000.com)

### **Articles sur l'an 2000**

*2000: A Computer Odyssey*, Allen L. Shapiro et Robert S. McNeill, ABA Technology and Practice Guide, p. 4, vol. 2, no 1, été 1998.

*The Year 2000 Problem*, Gene Barrett et Sharon R. Klein, Law Office Computing, février 1998.